

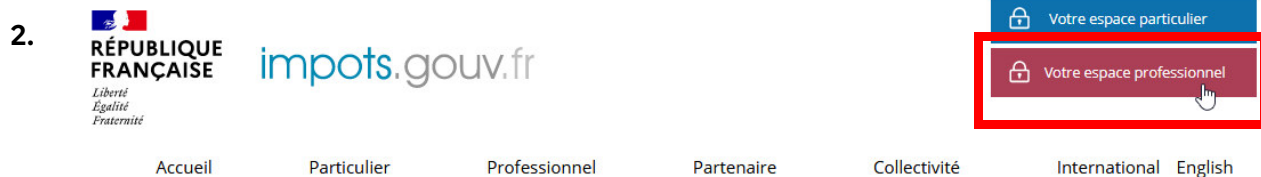
Comment déposer une demande d'aide « gaz/électricité » ?

Avant de déposer une demande d'aide depuis votre espace professionnel, il convient tout d'abord de préparer et de vous munir des documents suivants :

- La **déclaration sur l'honneur** attestant que l'entreprise remplit les conditions et l'exactitude des informations déclarées (modèle sur impot.gouv.fr) ;
- Le **fichier de calcul** d'aide rempli (modèle sur impot.gouv.fr) ;
- Les **factures d'énergies de toute l'année 2021** (*ou un état récapitulatif fourni par votre fournisseur d'énergie précisant la consommation et le montant hors TVA payé sur l'année 2021*) ;
- Les **factures d'énergies de la période éligible 2022** ;
- Les coordonnées bancaires (**RIB**) ;
- Lorsqu'elle est demandée, l'**attestation d'un tiers de confiance**, à savoir soit celle du commissaire aux comptes accompagnée d'une attestation du DAF, soit celle de l'expert-comptable ;
- Les **balances générales 2021 et 2022** lorsqu'elles sont demandées ;
- En cas de demande de l'aide plafonnée à 50 M€ pour les périodes Mars-Avril-Mai et Juin-Juillet-Août et à 150 M€ pour la période Septembre-Octobre, un **justificatif de l'activité de l'entreprise**.

Accéder au formulaire en 4 étapes

1. Connectez-vous au site « impots.gouv.fr » et cliquez sur « Votre espace Professionnel »



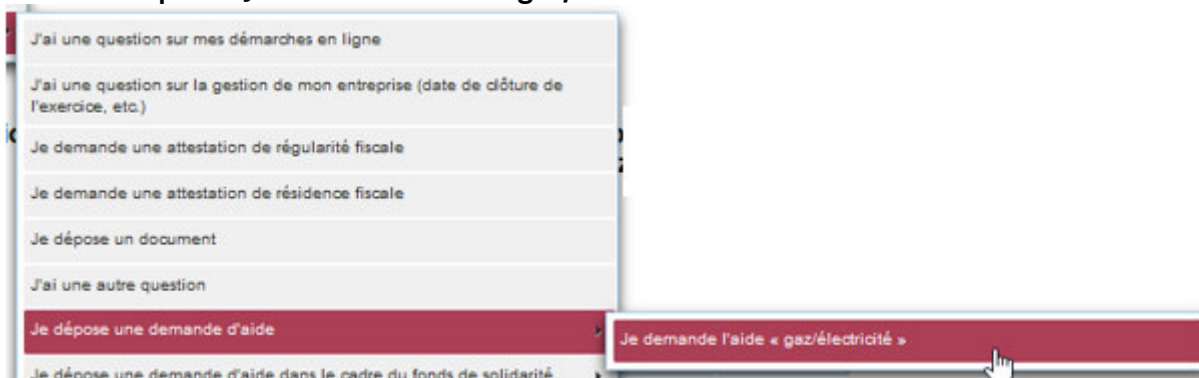
Identifiez-vous via vos identifiants professionnels (votre adresse électronique et mot de passe)



3. Sélectionnez le service « *Messagerie* »



Sélectionnez « Écrire » dans le menu puis dans « Demandes Générales », sélectionnez « je dépose une demande » puis « Je demande l'aide « gaz/électricité ».



Saisie de la demande en 7 rubriques

1 - Précisez la période concernée par votre demande

Saisie du formulaire > Récapitulatif > Accusé de Réception

Tous les champs suivis d'un astérisque * sont obligatoires.

Sélectionnez la période

- Aide "gaz-électricité" - Mars-avril-mai 2022
- Aide "gaz-électricité" - Juin-juillet-août 2022
- Aide "gaz-électricité" - Septembre-octobre 2022 - Régime à 4M€**
- Aide "gaz-électricité" - Septembre-octobre 2022 - Régime à 50M et 150M€

Enregistrer un brouillon Abandonner

2 – Saisissez le SIRET du siège social de l'entreprise

- Veuillez saisir le SIRET du siège social de votre entreprise *

SIREN * NIC * Valider le SIRET

3– Choix de la catégorie de l'aide et report des données de la fiche de calcul

Il convient d'indiquer :

a) la catégorie d'aide pour laquelle vous déposez la demande

- Pour les périodes Mars-Avril-Mai et Juin-Juillet-Août :

- Montant de l'aide énergie *

Catégorie d'aide pour laquelle vous déposez la demande:

- aide plafonnée à 2 M€
- aide plafonnée à 25 M€
- aide plafonnée à 50 M€

NB : En cas de demande de l'aide plafonnée à 50 M€, le secteur d'activité principal devra être précisé. Il doit être identique à celui coché dans l'attestation délivrée par l'expert comptable ou le commissaire aux comptes.

- Veuillez sélectionner le secteur d'activité principal de votre association ou de votre entreprise *

Sélectionnez le secteur d'activité

- Pour la période **Septembre-Octobre** mis en ligne le 16/11 : **régime à 4 M€** => pas de coches
- Pour la période **Septembre-Octobre** mis en ligne mi-décembre: régime à 50 et 150 M€

Il convient d'indiquer :

- la catégorie d'aide pour laquelle vous déposez la demande ;

- Montant de l'aide gaz/électricité *

Catégorie d'aide pour laquelle vous déposez la demande:

- aide plafonnée à 50 M€
- aide plafonnée à 150 M€

NB : En cas de demande de l'aide plafonnée à **150 M€**, le secteur d'activité principal devra être précisé. Il doit être identique à celui coché dans l'attestation délivrée par l'expert comptable ou le commissaire aux comptes.

- Veuillez sélectionner le secteur d'activité principal de votre association ou de votre entreprise *

Sélectionnez le secteur d'activité

b) Le montant d'aide demandé

Le total demandé (en tenant compte des plafonds et des aides déjà octroyées), ce montant calculé est issu de la fiche de calcul en [J] ;

TOTAL demandé (en tenant compte des plafonds et des aides déjà octroyées), ce montant calculé est issu de la fiche de calcul en [J] *

c) les données principales de la fiche de calcul (rubriques [A] à [I]). Si l'entreprise est non concernée par une rubrique, veuillez renseigner avec la valeur « 0 » .

- **Pour les périodes Mars-Avril-Mai et Juin-Juillet-Août :**

Informations complémentaires à reporter depuis la fiche de calcul; si l'entreprise est non concernée par une rubrique, veuillez renseigner avec la valeur « 0 » :

Dépenses de gaz sur l'année 2021 en € * [A]	<input type="text"/>
Dépenses d'électricité sur l'année 2021 en € * [B]	<input type="text"/>
Chiffre d'affaires sur l'année 2021 en € * [C]	<input type="text"/>
Prix unitaire du gaz payé par l'entreprise en moyenne en 2021 en €/MWh * [D]	<input type="text"/>
Prix unitaire de l'électricité payé par l'entreprise en moyenne en 2021 en €/MWh * [E]	<input type="text"/>

	Mars *	Avril *	Mai *
Quantités consommées de gaz en MWh * [F]	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Prix unitaire mensuel moyen du gaz en €/MWh * [G]	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Quantités consommées d'électricité en MWh * [H]	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Prix unitaire mensuel moyen de l'électricité en €/MWh * [I]	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

- **Pour la période Septembre-Octobre (Formulaires 4 M€ et 50/150 M€) :**

Informations complémentaires à reporter depuis la fiche de calcul; si l'entreprise est non concernée par une rubrique, veuillez renseigner avec la valeur « 0 » :

Vérification du critère entreprise grande consommatrice d'énergie

Dépenses de gaz en € * [A]	<input type="text"/>
Dépenses d'électricité en € * [B]	<input type="text"/>
Chiffre d'affaires en € * [C]	<input type="text"/>

Vérification du critère doublement du prix unitaire de gaz ou d'électricité

Prix unitaire du gaz payé par l'entreprise en moyenne en 2021 en €/MWh * [D]	<input type="text"/>
Prix unitaire de l'électricité payé par l'entreprise en moyenne en 2021 en €/MWh * [E]	<input type="text"/>

	Septembre *	Octobre *
Quantités consommées de gaz en MWh * [F]	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Prix unitaire mensuel moyen du gaz en €/MWh * [G]	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Quantités consommées d'électricité en MWh * [H]	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Prix unitaire mensuel moyen de l'électricité en €/MWh * [I]	<input type="text"/>	<input type="text"/>

4 - Saisissez vos coordonnées ainsi que celles de l'expert comptable / commissaire aux comptes

Indiquez vos coordonnées de contact et saisissez votre qualité au sein de l'entreprise (Entrepreneur individuel, Gérant de la société, Salarié de la société, Expert-comptable ou commissaires aux comptes, Salarié de l'expert comptable ou du commissaire aux comptes, Autre) :

- Coordonnées du demandeur

● Coordonnées du demandeur

Nom *	<input type="text"/>
Prénom *	<input type="text"/>
Qualité *	<input type="text" value="Sélectionner la qualité"/>
Téléphone *	<input type="text"/>
Courriel *	<input type="text"/>
Courriel 2	<input type="text"/>

- Coordonnées de l'expert-comptable ou du commissaire aux comptes

● Coordonnées de l'expert-comptable ou du commissaire aux comptes

SIREN *	<input type="text"/>	NIC *	<input type="text"/>	<input type="button" value="Valider le SIRET"/>
Nom *	<input type="text"/>			
Prénom *	<input type="text"/>			
Téléphone *	<input type="text"/>			
Courriel *	<input type="text"/>			

Nouveau : pour la période septembre octobre – Régime 4, les coordonnées de l'expert de l'expert-comptable ou du commissaire aux comptes ne sont plus demandées dans le formulaire.

5 – Indiquez le compte bancaire sur lequel vous souhaitez que l'aide soit versée. Le compte bancaire doit être celui de votre entreprise et non celui du dirigeant ou d'un associé.

Le compte bancaire sur lequel vous souhaitez que l'aide soit versée doit être celui de votre entreprise et non celui du dirigeant ou d'un associé.

Titulaire du compte bancaire de l'entreprise : *

Code IBAN *

Code BIC *

6 – Déclaration sur l'honneur

Cochez les cases pour certifier

- que l'entreprise remplit les conditions d'éligibilité et l'absence de dettes fiscales et sociales impayées au 31 décembre 2021 ;
- la déclaration sur l'honneur relative au plafond fixé pour le dispositif d'aide.

• Déclarations *

Je déclare sur l'honneur : *

- que mon entreprise remplit les conditions prévues par le décret instituant l'aide aux entreprises « gaz/électricité » instituant une aide visant à soutenir les entreprises les plus consommatrices de gaz et d'électricité afin de pallier les effets de la crise russo-ukrainienne.
- l'absence de dette fiscale ou sociale impayée au 31 décembre 2021, à l'exception de celles qui, à la date de dépôt de la demande d'aide ont été réglées ou sont couvertes par un plan de règlement. Il n'est pas tenu compte des dettes fiscales inférieures ou égales à un montant total de 1 500 euros ni de celles dont l'existence ou le montant font l'objet d'un contentieux au 1er avril 2022 pour lequel une décision définitive n'est pas intervenue.

Je déclare sur l'honneur que le montant de l'aide « gaz/électricité » sollicitée ne fera pas dépasser à mon entreprise le plafond de montant d'aide conformément aux règles relatives à l'« encadrement temporaire de crise pour les mesures d'aide d'État visant à soutenir l'économie à la suite de l'agression de la Russie contre l'Ukraine » (Décision DC 2022-1890 du 23 mars 2023), y compris en prenant en compte, dans les cas prévus par l'encadrement temporaire, d'autres aides reçues dans ce cadre.

L'article 441-6 du code pénal punit de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu

Avant de procéder au dépôt de votre demande, merci de vérifier l'exactitude des informations renseignées. Une fois votre formulaire transmis, il sera définitif. La modification de votre demande ou d'éventuelles demandes complémentaires ne seront plus possibles.

Si vous avez une question ou si vous êtes confronté à un problème, veuillez consulter le site impots.gouv.fr et sa foire aux questions, ou bien contacter votre expert-comptable. Vous pouvez également téléphoner au 0806 000 245 (service gratuit + prix de l'appel), ou contacter votre service DGFIP gestionnaire de votre dossier via la messagerie sécurisée de votre compte professionnel en sélectionnant « Demandes générales / J'ai une autre demande ».

Les informations collectées à travers ce formulaire font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel par la DGFIP, afin d'instruire votre demande et procéder, le cas échéant, au versement de l'aide. Les destinataires des données sont les agents habilités de la DGFIP, les agents habilités des autres services compétents intervenant dans l'instruction et le suivi de ce dispositif d'aide. Vous pouvez exercer un droit d'accès, de rectification et d'effacement de ces données ainsi qu'un droit à la limitation ou à l'opposition du traitement en adressant votre demande via votre messagerie sécurisée au centre des finances publiques dont vous dépendez.

7 – Joignez les listes des pièces justificatives demandées

/ ! ** La transmission des pièces justificatives est **obligatoire. L'oubli d'une pièce justificative peut engendrer des retards dans le traitement de la demande.

La taille maximale de l'ensemble des pièces jointes ne peut pas dépasser 20 Mo. Si la taille des pièces à joindre dépasse 20 MO, il convient de joindre a minima la feuille de calcul, le RIB et l'attestation de l'expert comptable ou du commissaire aux comptes.

• Pièces jointes *

Si la taille des pièces à joindre dépasse 20 Mo, les pièces manquantes vous seront demandées lors de l'analyse de votre dossier par le service instructeur. Joindre a minima la feuille de calcul, le RIB et l'attestation de l'expert comptable ou du commissaire aux comptes.

[Cliquer ici pour prendre connaissance des pièces à joindre à votre demande.](#)

Pour la période **Septembre-Octobre – Régime 4 M€**, l'attestation de l'expert comptable ou du commissaire aux comptes n'est plus demandée.

Il convient donc de joindre a minima la feuille de calcul et le RIB.

• Pièces jointes * ?

Si la taille des pièces à joindre dépasse 20 Mo, les pièces manquantes vous seront demandées lors de l'analyse de votre dossier par le service instructeur. Joindre a minima la feuille de calcul et le RIB.

La liste des pièces nécessaires est détaillée sur le site impots.gouv.fr

+ Ajouter un document

Une fois les pièces justificatives ajoutées, cliquez sur « valider ».

Après une dernière vérification, validez l'envoi du formulaire (exemple de récapitulatif)

• Résumé de votre demande

• La période concernée par votre demande

,

• Le SIRET de l'établissement

• Montant de l'aide énergie *

• Fiche de calcul

Informations complémentaires reportées depuis la fiche de calcul

Dépenses de gaz	
Dépenses d'électricité	
Chiffre d'affaires	

Envoyer Enregistrer un brouillon Retour à l'étape précédente Abandonner

Confirmation ✕

i Votre demande va être envoyée au service destinataire. Confirmez-vous cet envoi ?

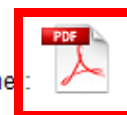
Oui Non

Suite à la création de votre demande, un accusé de réception est automatiquement créé au sein de la demande.

Saisie du formulaire > Récapitulatif > **Accusé de Réception**

Votre demande est maintenant terminée et enregistrée sous le numéro :

Vous pouvez imprimer ou sauvegarder votre accusé de réception en cliquant sur l'icône :



Vous pouvez compléter votre demande en revenant dans votre messagerie sécurisée.

Les messages vous informant de l'état d'avancement de votre demande vous seront envoyés à l'adresse mél suivante :

Fermer

Le suivi de votre demande

Vous pouvez suivre le traitement de votre demande, qui est disponible dans la **messagerie sécurisée** de votre espace « **Professionnel** ».

Mes échanges

N°	Objet	Service	Canal	Statut	Date création	Dernier message le
10304	Je demande l'aide «allègement du surcoût...	Direction du Var	Internet	En attente de traitement	13/06/2022	13/06/2022
Identification de l'entreprise						
SIREN :		Adresse :		Adresse mél :		
Dénomination sociale :						